Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHELLE - 1704 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/09/2026 - 11494 - 2015 B 00786 - 813 228 327 - A.P LA DIFFERENCE

SARL A.P LA DIFFERENCE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 430 000 euros

Siège social : La Différence -11 rue du quintau - 17140 LAGORD

Registre du commerce et des sociétés de La Rochelle

n° SIREN ?

Décision de l'associé unique gérant du 10 septembre 2026

Le 10 septembre 2026

A Lagord,

Le soussigné AMICHAUD Philippe associé unique et gérant de la société A.P LA DIFFERENCE a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Il a pris les décisions suivantes

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui se traduisent par une perte de 19769 euros.

Il approuve les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à - 19769 euros au poste report à nouveau.

TROISIEME DECISION

L'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

AP

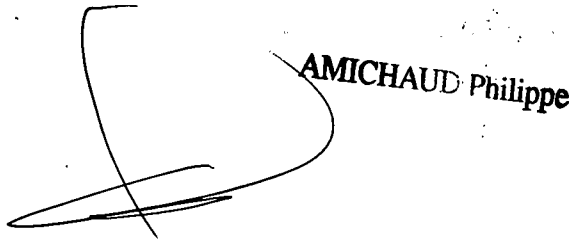
De tout ceci dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Fait en deux originaux,

À LAGORD

Le 10 septembre 2026

Signature



AMICHAUD Philippe

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2026

Désignation de l'entreprise : E.U.R.L. AP LA DIFFERENCE — RUE DU QUINTAU — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 17140 LAGORD

SIRET : 8 1 3 2 2 8 3 2 7 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122024 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	477 058	030	154 194	322 864	334 119
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	**477 058**	048	**154 194**	**322 864**	**334 119**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	STOCKS — Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070			
	Créances (2) — Autres * (3)	072		074			
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	32 949	086		32 949	39 169
	Total II	096	**32 949**	098		**32 949**	**39 169**
	Total général (I + II)	110	**510 007**	112	**154 194**	**355 813**	**373 289**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	430 000	430 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	(85 571)	(76 274)
	Résultat de l'exercice	136	**(19 769)**	**(9 298)**
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**324 660**	**344 429**
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		
	Comptes courants d'associés	173		
	Autres dettes	175	31 153	28 860
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**31 153**	**28 860**
	Total général (I + II + III)	180	**355 813**	**373 289**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 398
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

AP

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **E.U.R.L. AP LA DIFFERENCE** — Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31122025 (1)	Exercice N-1 clos le 31122024 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		
	Production vendue : biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		
	Production vendue : services *		217		
			210		
			214		
			218	16 387	19 710
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	2	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	**16 388**	**19 710**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	520	862
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)		242	16 549	9 253
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243 : 539	244	3 123	3 090
	Rémunérations du personnel *		250	1 312	1 280
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant	380	252		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	254	14 654	14 522
	Dotations aux dépréciations		256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262		
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	**36 157**	**29 007**
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	**(19 769)**	**(9 298)**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280		
	Produits exceptionnels	(IV)	290		
	Charges financières	(V)	294		
	Charges exceptionnelles : Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347 (VI)	300		
	Charges exceptionnelles : Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	**(19 769)**	**(9 298)**

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314 **19 769**

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Zone de revitalisation rurales (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi a redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	342		
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345			
	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987			
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127			
	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181			
	dont divers* : Créance due au report en arrière du déficit	346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1, Déficit col. 2)		352		354 **19 769**
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables :* 85.551 dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS (Bénéfice col. 1, Déficit col. 2)		370		372 **19 769**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

A.P

DGFiP N° 2033-C2026

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **E.U.R.L. AP LA DIFFERENCE**

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	65 822	422		424		426	65 822	
	Constructions	430	372 993	432		434		436	372 993	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	13 191	442		444		446	13 191	
	Installations générales agencements divers	450	20 894	452	3 398	454		456	24 292	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	760	472		474		476	760	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	**473 660**	492	**3 398**	494		496	**477 058**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	116 146	522	12 433	524		526	128 579
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	13 191	532		534		536	13 191
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	9 444	542	2 220	544		546	11 664
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	760	562		564		566	760
TOTAL		570	**139 540**	572	**14 654**	574		576	**154 194**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif* ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

A.P

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **E.U.R.L. AP LA DIFFERENCE** — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B — 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	85 551
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice — 982 ter	
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	85 551
Déficits de l'exercice			860	19 769
Total des déficits restant à reporter			870	105 320

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		
Revenu brut social (si le montant est positif)		693	

A.P

(5)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2026

Désignation de l'entreprise : E.U.R.L. AP LA DIFFERENCE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012025 et clos le : 31122025 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	16 387
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL 1	106	**16 387**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	**2**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	2 870
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	14 199
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	**17 069**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	**(681)**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024		160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

A.P

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 81322832700017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **E.U.R.L. AP LA DIFFERENCE**

ADRESSE (voie) **RUE DU QUINTAU**

CODE POSTAL **17140** VILLE **LAGORD**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	430
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTALISATION	905	1	TOTALISATION	906	430

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique **SARL** Dénomination **AP PROJECT**

N° SIREN (si société établie en France) **812238723** % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **430**

Adresse : N° **22** Voie **RUE DU QUINTAU**

Code postal **17140** Commune **LAGORD** Pays **FRANCE**

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A.P

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2033-G 2026

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 81322832700017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **E.U.R.L. AP LA DIFFERENCE**

ADRESSE (voie) **RUE DU QUINTAU**

CODE POSTAL **17140** VILLE **LAGORD**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Copie certifiée conforme